

Présents :

Adhérents :

Anaïs, Marianne, Véronique, Annie et Jean-Louis, Caroline G, Suzanne, Isabelle M, Isabelle W, Azzedine, Jean-Nicolas, Chantal, Claire, Yvonne, Sylvie, Audrey, Caroline W, Michel, Olivier, Patrick, Marie-Jo

Producteurs :

Nadège, Ludo

Invités :

Dominique TOPIN (Président centre social)

Absents :

Cécile, Jocelyne, Lisa, Jennifer, Maryse, Famille Hatier, Famille Pellerin, Antoine Pestiaux,

Excusés :

Famille Tarantola, Sylvie Corppart, François Lessellier

RAPPORT MORAL :

Je tiens tout d'abord à remercier les personnes présentes, M TOPIN président du centre social, Nadège productrice de viande, et Ludo en remplacement de François excusé.

les membres du Conseil d'Administration qui par leur présence et leur réactivité font fonctionner au quotidien l'amap.

les adhérents qui par leur engagement, soutiennent une alimentation, bio, saine et un rapport à échelle humaine avec un mode de production préservant l'agriculture paysanne.

Dans mon rapport moral de l'année dernière j'avais mis en exergue la nécessité de l'engagement des personnes, au delà de la simple adhésion à l'amap qui permet de bénéficier d'un service de livraison de panier de légumes, d'œufs ou de colis de viande.

Cet élément de l'engagement bénévole permet à toute association de perdurer au delà de la présence des individus qui la compose à un temps T.

Pour ma part comme souhaité l'année dernière, mais pas réalisé, j'arrête mon rôle de présidente de l'amap de St Brice Courcelles.

De fait, parce que je n'habites plus sur Saint Brice Courcelles et surtout par conviction. En effet, je suis convaincue qu'une association ne doit en aucun cas être « personnifiée », c'est à dire rattachée à l'identité d'une personne. Aussi nous avons besoin :

De nouvelles têtes, de nouvelles idées, de nouveaux projets ...

Pour faire perdurer une certaine tradition poétique, lors de notre Assemblée Générale. A mon oreille, une phrase résonne que je souhaite partager avec vous :

« Si tu n'aimes pas la route sur laquelle tu marches, construis en une autre »

Voilà ce que l'on essaye de faire, la consommation de masse mondialisée ne nous convient pas, alors nous essayons de mettre en œuvre des alternatives.

La constitution de l'AMAP en 2011, était un premier pas.

Aujourd'hui, on s'aperçoit que d'autres alternatives se sont développées :

- des magasins regroupement de producteurs, comme « Sacrés fermiers », « O'producteurs » ...
- des réseaux de ventes via internet comme « la ruche qui dit Oui », « Locavore », « Consom'bio » à Tinquex
- ou encore les marchés BIO et les boutiques Bio traditionnelles ...

Force est de constater que cette pluralité de propositions alternatives, offre de la souplesse qui manque au fonctionnement de l'AMAP.

Le paiement anticipé en début de saison avec un chéquier consacré à l'AMAP et son lot d'écritures, la rigidité des distributions à jours fixes avec des quantités liées au prix du panier et non en fonction du désir des adhérents, etc...

Ces contraintes sont-elles un frein à notre développement ? À l'engagement de nouveaux adhérents ? Ou est-ce un déficit de communication ?

La mouvance et le changement sont sources d'inspirations, donc j'en appelle à vos méninges et aux bonnes volontés pour tester de nouvelles propositions de fonctionnement, en lien avec les producteurs , les collectivités, les partenaires et les adhérents !!!

C'est pour construire la suite que nous avons rencontré et invité le représentant du Centre Social à notre assemblée générale.

Merci pour votre attention

RAPPORT D'ACTIVITES :

- Distributions
- Organisation du concours de soupe
- Achat et prêt du DVD DEMAIN

RAPPORT FINANCIER :

Les rapports sont mis au vote : Votés à l'unanimité

LES ŒUFS :

Problème de production qui a empêché Nathalie de nous livrer pendant 5 distributions.

Propositions :

- Récupérer les œufs au cours des distributions de l'année prochaine.
- Laisser au producteur les distributions perdues
- Se faire rembourser les productions perdues.

Les amapiens sont amenés à se positionner sur leur décision.

Il a été voté que ce soit l'AMAP qui rembourse Nathalie pour ceux qui souhaitent se faire rembourser les distributions perdues.

LIEU DE DISTRIBUTION

Nous avons rencontré le centre social afin de pouvoir bénéficier des locaux lors de nos distributions.

Dominique nous dit que notre adhésion est étudiable, et que le CA du centre social doit l'approuver. Il faudra penser à nommer un représentant qui siègera au conseil d'administration au nom de l'AMAP.

Chaque amapien doit adhérer en son nom propre au centre social.

Suzanne nous dit être d'accord pour le faire.

Soumis au vote : Adhésion au centre social : abstention : 2

contre : 0

pour : 19

Modalité d'adhésion : 10.5€ adhésion centre social (1 chèque)

10 € adhésion AMAP (1 chèque)

Soumis au vote : voté à l'unanimité

Adhésion MIRAMAP-TERRE DE LIEN

Reconduction des choix de l'année dernière avec le même investissement pour cette année.

Soumis au vote : abstention : 1

contre : 0

pour : 20

TERRE DE LIEN : 100 € : voté à l'unanimité.

Information du changement de banque : Le CA propose d'aller au Crédit coopératif

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Marie-Jo et Audrey ne souhaitent pas se représenter.

Caroline annonce que ce sera la dernière année.

Caroline WDOWCZYK, Olivier BOUCHENIES, Michel KERJEAN, Patrick BLOUIN, Jean-Nicolas PAUL, Sylvie RAVENET

se présentent pour faire partie du CA.

Soumis au vote : voté à l'unanimité.